



Schéma Directeur Communal de Russin

Mode d'emploi des documents

Document V0 du 22.07.24



Introduction

Partie 1

Mode d'emploi

1.1 Qu'est-ce qu'un Schéma Directeur ?

1.2 Que contient-il ?

La Vision Directrice

L'Image Directrice des Chemins pour Piétons

La Charte de vie communale

1.3 Comment utiliser les documents ?

Partie 2

Retour des ateliers participatifs

Partie 3

Glossaire et abréviations des termes employés

Bibliographie

Mode d'emploi du Schéma Directeur

Introduction

En 2021, la Commune de Russin se questionne sur la manière de **planifier le développement de son territoire**. Pour ce faire, elle mandate le bureau AETC afin de l'aider dans **le choix de l'outil adéquat à mettre en place**.

Deux ateliers de concertation avec le Conseil Municipal sont alors organisés, où conseillers et mandataires arpentent la commune et travaillent ensemble.

À l'issue de ces ateliers, la décision est prise : un **Schéma Directeur Communal** est choisi et sera l'outil de planification pour orienter le développement futur de Russin. En effet, il n'existe **pas d'obligation** pour une commune de **moins de 1000 habitants** de se doter d'un **Plan Directeur Communal** (PDCom).

Le Schéma Directeur Communal est **préavisé par les services du Canton** ainsi que les **Commissions d'urbanisme et du Patrimoine et des Sites** ce qui **assure sa pertinence en tant qu'outil de planification et de décision** ;

Le Schéma Directeur Communal a ainsi été élaboré **en coordination étroite** avec le Conseil Administratif, le Conseil Municipal, les agriculteurs et les habitants de Russin au cours de trois ateliers participatifs.

Afin de traiter l'ensemble des thématiques inhérentes à Russin, la Commune a mandaté **plusieurs spécialistes** pour élaborer le Schéma Directeur : architectes-urbanistes (AETC), ingénieurs environnement et paysage (Viridis), ingénieurs agronomes (Acade), ingénieurs énergie (Amstein+Walthert), ingénieurs mobilité (Trafitec).

Mode d'emploi

1.1 Qu'est-ce qu'un Schéma Directeur ?

Un Schéma Directeur Communal est un outil de planification qui fixe les orientations de développement et d'évolution du territoire à **horizon moyen terme** (environ 15 ans).

L'objectif de ce document est d'être **très opérationnel** et développé **pour Russin «sur-mesure»** en fonction des enjeux majeurs de la commune :

- La ruralité,
- Le patrimoine exceptionnel,
- L'identité,
- Les paysages et la nature,
- Les hameaux,
- L'énergie,
- Les déplacements.

Élaboré en relation avec les services du Canton, le Schéma Directeur Communal est une **proposition hybride** associant plusieurs instruments de planification, permettant ainsi d'aborder les différents thèmes majeurs pour **les élus et les habitants**, et offrant une solution légère, adaptée et opérationnelle à la commune.

Le Schéma Directeur Communal se traduit concrètement par un faisceau de plusieurs documents qui fonctionnent de façon indépendante les uns des autres et étayent l'image directrice. Ceci permet, lors d'études ou de projet, de ne **consulter** ou de ne **mettre à jour que l'instrument concerné**.

Il n'y a **pas d'ordre à respecter pour consulter les documents**. La Charte de vie communale est cependant le document le plus évident à prendre en main car il emploie un langage moins technique.

Mode d'emploi

1.2 Que contient-il ?

Trois instruments ont été regroupés dans un grand «classeur» général appelé Schéma Directeur Communal :

- La **Vision Directrice** opère comme l'élément central de planification, qui permet de synthétiser et spatialiser les orientations et enjeux de la commune. Des **fiches thématiques** accompagnent cette Vision en spécifiant les actions à mettre en œuvre.
- L'**Image Directrice des Chemins pour Piétons (IDCP)** est accompagnée de **fiches de mesures** et de propositions de promenades,
- La **Charte de vie communale** propose des recommandations à suivre.

Schéma Directeur Communal de Russin



Mode d'emploi

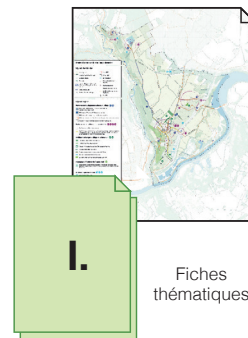
1.2 Que contient-il ?

La **Vision Directrice (VD)** (et ses fiches thématiques) est un document qui synthétise l'ensemble des enjeux sous la forme d'**axes** :

1. Permettre un développement raisonné du village
2. Renforcer les centralités et micro-centralités
3. Améliorer les franges du village et des hameaux
4. Accompagner l'évolution de l'espace rural
5. Améliorer la gestion de l'eau
6. Energie
7. Permettre une cohabitation harmonieuse des modes de transport

Ces axes détaillent les **actions spécifiques** à mettre en œuvre et sont illustrés d'exemples de réalisations similaires.

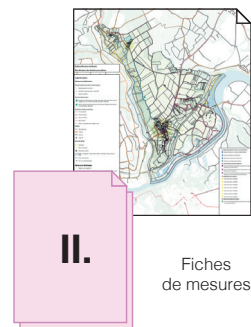
Vision directrice (VD)



L'**Image Directrice des Chemins pour Piétons (IDCP)** est un document qui identifie les enjeux principaux en matière de **mobilité douce** (sécurité et confort des usagers) et qui propose des actions à mettre en œuvre pour une amélioration globale.

Le document est aussi accompagné de plusieurs propositions de **parcours de promenades** pour (re)découvrir le territoire communal et ses spécificités.

Image Directrice des Chemins pour Piétons (IDCP)

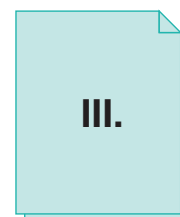


La **Charte de vie communale** a pour objectif de mettre en avant tout ce qui fait de Russin... Russin !

Pensé comme un document positif, il a pour enjeu de :

- Préserver **l'identité de la commune** au cours du temps,
- Faciliter **l'intégration des nouveaux habitants**, etc.

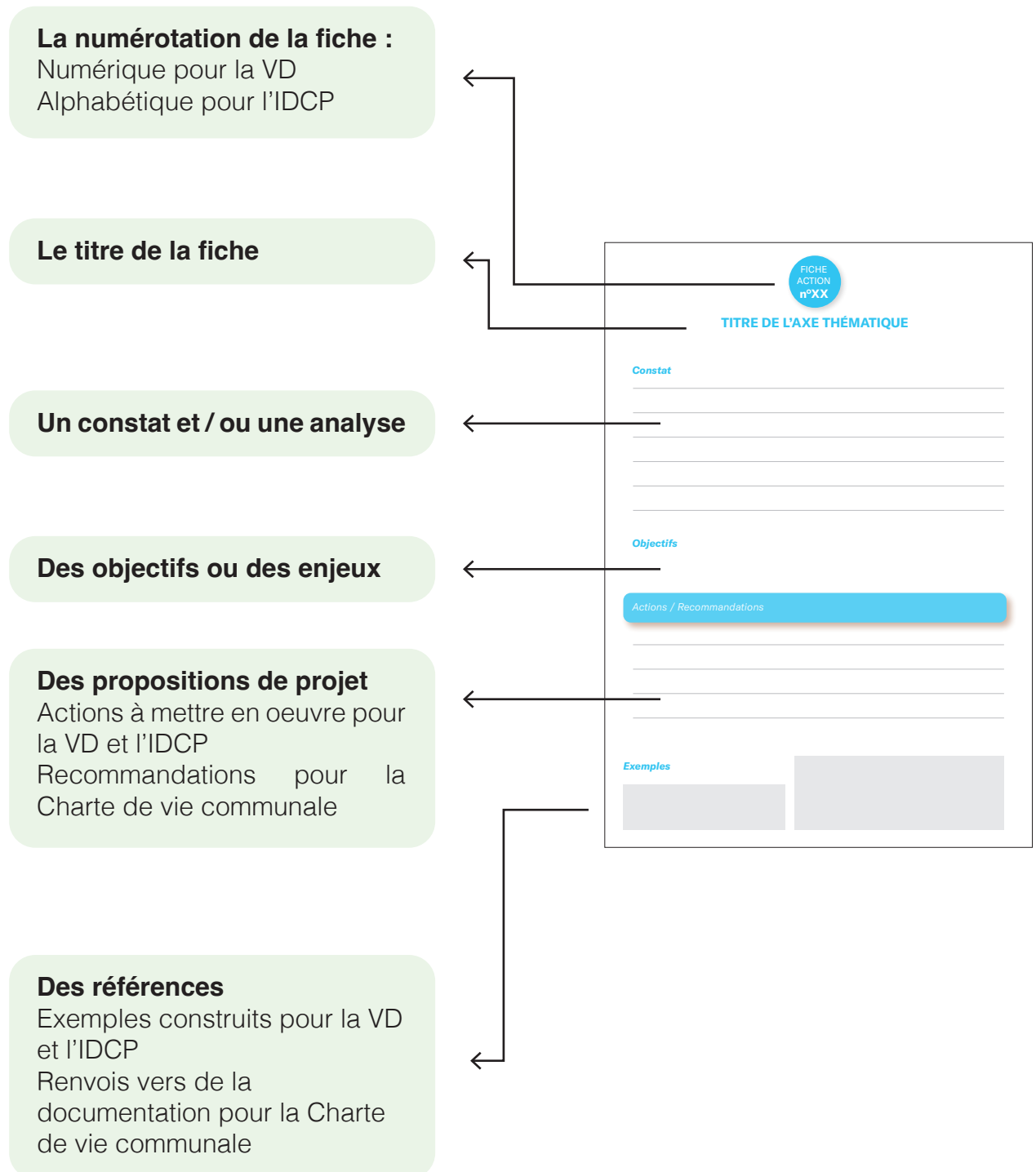
Charte de vie communale



Mode d'emploi

1.3 Comment utiliser les documents ?

Tous les documents qui composent le Schéma Directeur possèdent une structure commune :



Mode d'emploi

Retour des ateliers participatifs

Deux ateliers avec les habitants (01 et 02)

Deux ateliers de concertation ont été organisés au mois de juin 2024 avec les habitants de la commune et les mandataires d'AETC, de Viridis et de Trafitec.

Ces deux moments de rencontre ont permis de présenter et d'expliquer le développement du Schéma directeur aux Russinois ainsi que d'**orienter le développement de certains des documents** qui le composent et de confronter les fiches actions proposées par les mandataires. Ainsi, la **charte de vie communale** a pu être véritablement co-construite avec les habitants.

Un atelier avec les agriculteurs de la commune (03)

L'agriculture est une composante majeure de Russin. Aussi, une séance participative de réflexion a été organisée par les spécialistes environnement et espace rural (Viridis et Acade) avec **l'ensemble des agriculteurs** travaillant les parcelles de la commune, qu'ils soient russinois ou non. L'objectif de la séance a été de présenter les diagnostics agricole et environnemental du territoire communal, ainsi que de discuter avec les principaux intéressés des mesures et **actions recommandées dans le schéma directeur communal** pour la zone agricole.

Le détail de trois rencontres est synthétisé dans les pages suivantes.

Mode d'emploi

Retour des ateliers participatifs - 01

Atelier 01 :

Contribuer à la Charte de vie communale

La Charte de vie communale est un document positif qui permet de préserver au cours du temps tout ce qui fait l'identité de la commune, de faciliter l'intégration de nouveaux habitants, etc.

Le premier atelier a permis aux participants de lister les éléments identitaires des patrimoines à préserver dans leur village, leur permettant alors de contribuer directement à l'élaboration de la Charte de vie communale.

Pour cela, un premier repérage des trésors a été reporté sur une axonométrie de tout le territoire communal par les mandataires : trésors végétaux, trésors marqueurs de la vie rurale, trésors du patrimoine, trésors naturels (voir ci-contre).

Synthèse de l'atelier 1

Chaque groupe devait identifier les trésors de Russin sur la carte avec des gommettes de différentes couleurs et les nommer :

- en jaune : les bâtiments et les éléments construits, tels que les fontaines, bacs à fleurs, etc.
- en vert : les éléments naturels, comme les arbres, les plantes spécifiques, etc.
- en bleu (sur le bord de la carte) : tous les éléments immatériels, tels que des moments (ex : Fête des Vendanges, ...) ou des odeurs (ex : foin, ...)

Suite à cet atelier, il a été possible de classer tous les éléments identitaires du village en 3 grandes thématiques. Ces thématiques composeront les chapitres de la Charte de vie communale.

Les arbres remarquables
Les oiseaux et la petite faune
Les vues
L'eau
Les plantes sauvages et les jardins
Les déchets verts
L'espace agricole



La mémoire
Les traditions
Les odeurs
Les fêtes et manifestations
Les lieux publics

Les fermes et les maisons
Les fontaines
Les murs
Le patrimoine XIX^{ème} et XX^{ème}
Les chemins et les rues
Les sols



À la recherche des trésors de Russin

★ Trésors naturels

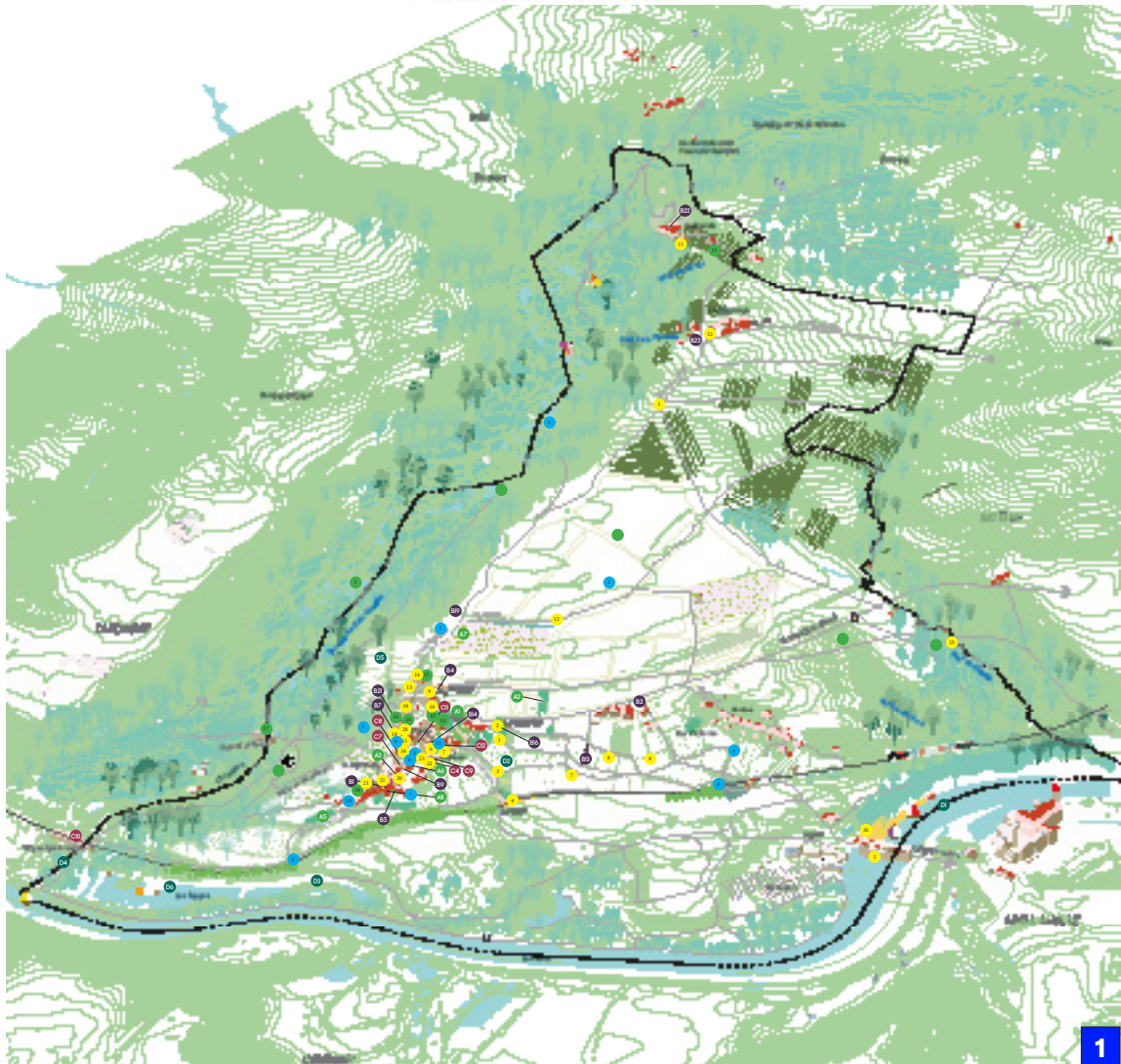
- 1 - Vallon de l'Allondon 2 - Réintroduction de la Huppe Fasciée
- 3 - Circuit des fontaines 4 - Les glycines 5 - Arbres pour 3 centenaires
- 6 - Terrains de jeux / le plateau 7 - Le point de vue des Baillels
- 8 - Les milans 9 - Jachères fleuries 10 - Haies végétales
- 11 - Rouge queue qui niche dans les vieux toits
- 12 - Un très beau châtaigner 12 - Tilleul (Grand cour)
- 13 - Marronnier (Grand cour) 14 - Ginkgo Biloba 15 - Tilleul Ferme Girardet
- 16 - Tilleul aux terrasses (Rte Mandement) 17 - Les eaux froides (Ecrevisses)
- 18 - Séquoia (200 ans)

★ Trésors construits

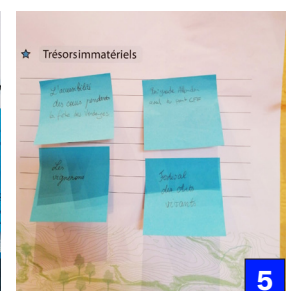
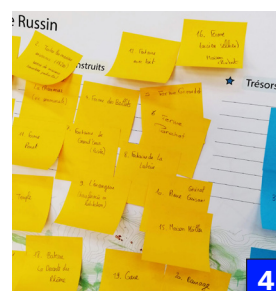
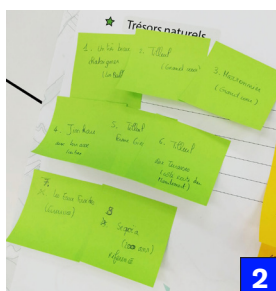
- 1 - Le cimetière 2 - Première maison bourgeoise du village 1814
- 3 - Pierre du général Guisan 4 - La gare 5 - Le barrage 6 - Salle de danse
- 7 - Vieux boulets / Cailloux de rivière / Matériaux locaux
- 8 - Murs des vignes 9 - Nichoirs hirondelles 10 - Bancs au pied des façades
- 11 - Deuxième fontaine en bas aux Baillels
- 12 - La Chaumaz (vie communale) 14 - Ferme des Baillels
- 15 - Ferme Girardet 16 - Ferme Porchet
- 17 - Fontaine de Grand Cour 18 - Fontaine de la laiteuse 19 - L'orangerie
- 20 - Fontaine avec toit 20 - Fontaine avec toit 21 - Ferme Pilet de Jean-Louis Fazy
- 22 - Temple 23 - Maison Müller 24 - Ferme ancien sellier 25 - Port des seigneurs
- 26 - Bateau descente Rhône 27 - Pont du diable 28 - La laiterie

★ Trésors immatériels

- 1 - Vue panoramique 2 - Manifestation et vie communale
- 3 - Les vigneronnes 4 - Festival des Arts vivants
- 5 - Baignade Allondon aval du pont CEF
- 6 - l'accessibilité des cours pendants 7 - Ouverture vers les jardins
- 8 - La Jeanne et les gateaux polonais 9 - Four à pain qui a disparu
- 10 - Bains nordiques la Russinette 11 - Les boîtes (Pétard festif)
- 12 - Les plans de la commune de 1780



1 : Plan des trésors listés par les habitants de Russin (AETC) | 2, 3, 4, 5 : Photographies AETC



Mode d'emploi

Retour des ateliers participatifs - 02

Présentation

L'Image Directrice des Chemins pour Piétons est un document qui synthétise l'ensemble des enjeux sous la forme d'axes et d'actions. L'IDCP va porter sur des sujets tels que le développement raisonné du village, le renforcement des centralités et micro-centralités, l'amélioration des franges du village et des hameaux, l'évolution de l'espace rural, l'amélioration de la gestion de l'eau, la cohabitation harmonieuse des modes de transport ou l'énergie.

En guise d'introduction, un bref retour a été fait sur ce qui avait été relevé la semaine précédente, notamment les divers trésors mis en lumière par les habitants (voir Synthèse atelier 1).

Il en est ressorti plusieurs thématiques communes, qui à terme, constitueront la structure de la Charte de vie communale du village.

Puis, les mesures principales de l'image directrice des chemins pour piétons ont été brièvement présentées. Elles concernent la sécurité et le confort des usagers et proposent des actions à mettre en œuvre pour une amélioration globale de la mobilité douce.

Ainsi, l'IDCP mentionne la création de réseaux piétons, l'amélioration de traversées d'axes, l'amélioration du confort des chemins et la pérennisation des itinéraires piétons.

Détailler ces sujets a permis aux participants de nous faire part de ce qui leur semblait pertinent d'ajouter à ce projet.

A la fin de la présentation, différentes boucles de promenades autour de Russin ont été proposées aux habitants pour leur permettre de redécouvrir leur village et ses environs.

Promenade

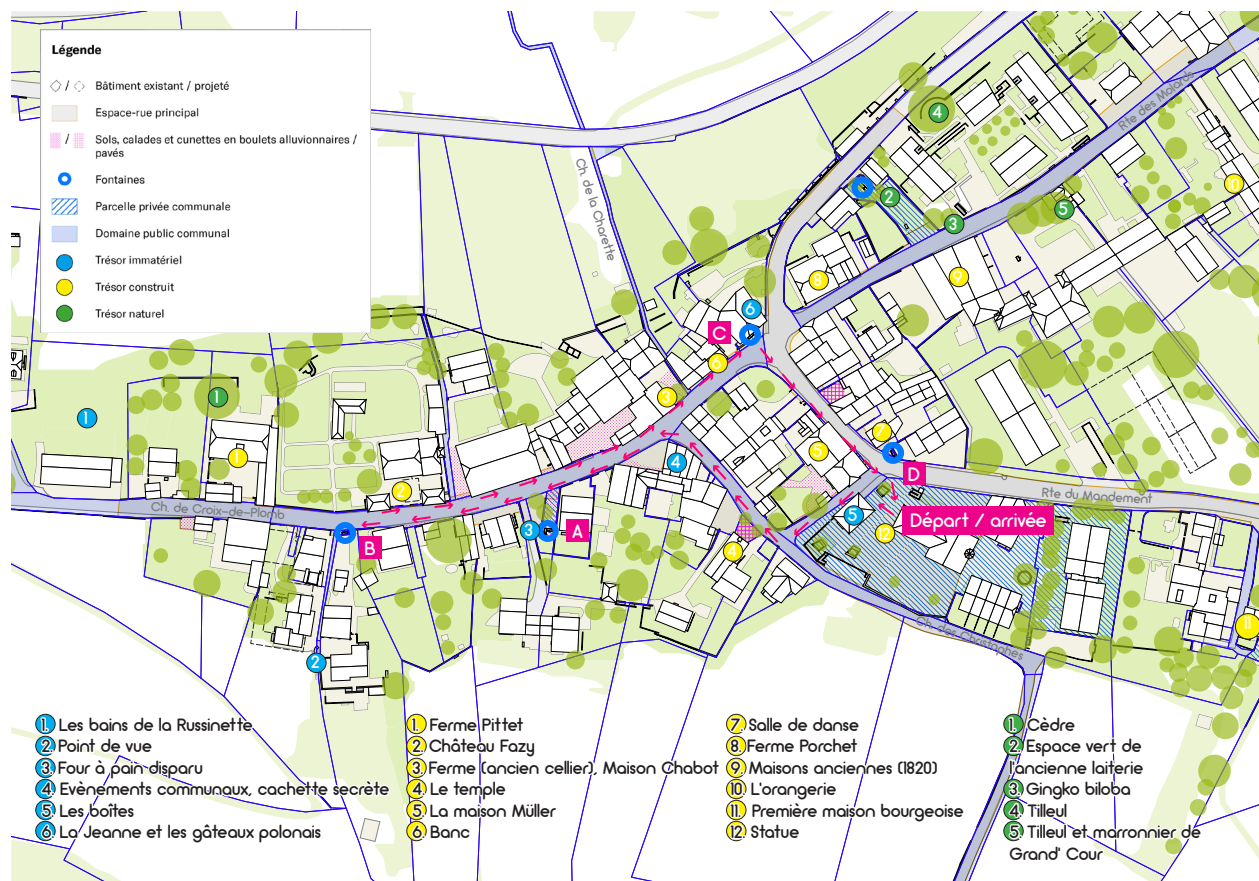
Les habitants ont ensuite pu faire une promenade dans le village en suivant un parcours précis. Cette promenade, nommée le « circuit des fontaines », leur a fait redécouvrir certains des trésors qu'ils avaient listés la semaine précédente.

Le départ de la promenade a eu lieu au niveau de la salle communale. Les habitants ont emprunté le chemin des Christophes et le chemin de la Croix-de-Plomb, jusqu'au chemin des Apraits. Ils sont ensuite revenus sur leurs pas et sont passés devant le chemin de la Charrette et ont traversé la route du Mandement, pour emprunter la route des Molards. Enfin, les participants sont retournés au point de départ.

Enjeux

Si ce parcours est intéressant, c'est parce qu'il est court, sans dénivelé mais surtout très emprunté par les usagers. En effet, les écoliers utilisent cet itinéraire afin de se rendre à l'école et les personnes âgées vers les lieux de sociabilités.

Les enjeux sur ce périmètre sont donc importants. Cette promenade a été l'occasion de vérifier avec les habitants in situ les questions de **sécurité et de confort du cheminement piéton** au niveau des espaces publics majeurs du village (ex : place du Mandement, fontaines, parcelle communale route des Molards) et d'amorcer la discussion à une échelle plus large (route du Mandement en direction de la Plaine, accès à la gare, etc.).



Extrait du dépliant proposé aux participants lors de la concertation du 05/06/24 (AETC)

Mode d'emploi

Retour des ateliers participatifs - 02

Synthèse de l'atelier 2

Les points suivants représentent les enjeux majeurs évoqués par les habitants lors de la promenade.

Ces points vont permettre d'alimenter le schéma directeur communal et l'image directrice des chemins pour piétons, en complétant et en créant de nouvelles fiches de mesures.

Traversée du village

Dans un premier temps, les habitants de Russin ont rapporté divers problèmes liés à la sécurité des piétons. La route du Mandement et le manque de sécurité du côté pair rendent dangereux le passage pour les usagers. De plus, la mauvaise visibilité au croisement du Chemin du Pré-Jonas et du Chemin des Christophes est source d'angoisse pour les piétons.

La question des potelets régulièrement cassés et celle des poubelles sont des problèmes également relevés par les habitants.

Les participants ont évoqué les parkings sauvages, trop nombreux et rendant la circulation difficile à certains endroits.

Ils ont aussi signalé les débouchés de la gare qui sont dangereux et peu pratiques, voire impraticables pour les personnes à mobilité réduite.

Les participants accordent une attention particulière aux futurs aménagements de l'entrée de leur village, en imaginant peut-être la relocalisation des places de stationnement dans un parking. L'espace ainsi libéré permettrait d'améliorer la sécurité et la qualité des espaces dédiés

aux piétons. Une habitante a néanmoins fait remarquer que « la route ne pouvait pas s'élargir ».

À propos de la route du Mandement, les avis se rejoignent quant à la nécessité de sécuriser la zone. Une pétition avait d'ailleurs été lancée en 2020-2021 par les habitants, afin que la sécurité du trottoir au niveau du rond-point du restaurant soit rehaussée.

Il est essentiel pour les usagers de placer la sécurité au cœur du projet d'aménagement de leur village. C'est pourquoi, ils préféreraient voir la mise en place de zones 20 (ensemble du village ou zones plus ciblées : autour de l'école, ch. Croix-de-Plomb, rte du Mandement, ...) ou voir le nombre de place de parking réduire en faveur de mesures de sécurité pour les piétons

Certains parlent d'interdire les voitures dans différents secteurs, ou tout du moins, interdire le stationnement en extérieur.

Concernant les sols, les habitants souhaiteraient des passages mixtes avec des pavés et des matérialités des sols différentes, ainsi que la surélévation de certains trottoirs (ex : devant le coiffeur), de manière à inciter les automobilistes à ralentir et à être attentifs aux piétons.

Les participants font part d'un manque de lieux de sociabilité au sein du village et apprécieraient avoir diverses zones de rencontres entre le temple et la mairie.

Les chemins de desserte

Les usagers ont mentionné le problème des stationnements sauvages, notamment dans les virages. Ils empêchent la

bonne circulation des véhicules dans les rues et entraînent des comportements dangereux pour les piétons.

Fontaines

Selon les habitants, les fontaines ne sont pas assez mises en valeur. Il serait pertinent de proposer un aménagement permettant de s'asseoir, puisque les fontaines sont des lieux propices au repos et au regroupement. Les usagers aimeraient donc des bancs autour de chaque fontaine.

Certains participants ont proposé d'installer des gobelets accrochés aux fontaines par une chaînette, afin de pouvoir se désaltérer dans l'espace public.

Parcelles en friche

L'utilisation et l'aménagement de la parcelle en friche Rte des Molards est une question fréquemment abordée par les usagers. Pouvoir utiliser cet espace, planter des arbres et permettre son accès librement serait, pour les participants ne possédant pas de jardin, un véritable atout.

Les habitants mentionnent également la réhabilitation du chemin de la Charrette, qui relie Russin à l'Allondon.

Espaces verts

Les habitants de Russin souhaiteraient avoir plus d'espaces verts dans leur village, notamment les personnes ne possédant pas de jardin. C'est pourquoi l'aménagement d'espaces verts ombragés, frais, et à proximité des logements du village leur tient à

cœur. Ces espaces publics devraient comprendre des arbres et des bancs.

Lieux de repos

Cette catégorie concerne autant les habitants du village que les promeneurs qui visitent les environs. Il serait intéressant de créer des espaces de repos, accessibles pour les personnes à mobilité réduite, avec des bancs et des arbres. Les lieux privilégiés par les usagers seraient les fontaines, le chemin des Christophes, le cimetière et le temple.

Place du Tilleul

La place du Tilleul est un domaine privé communal peu visible, sans nom, mais pourtant très apprécié des locaux. Ceux-ci aiment s'y regrouper, y pique-niquer ou simplement s'y reposer. Les participants accordent une attention particulière à cette place et il leur plairait de la nommer et de la rendre plus visible.

Valoriser les équipements publics

Les participants ont évoqué l'opportunité d'élargir l'entrée de la salle des sociétés, permettant ainsi un accès PMR.

Pour rappeler la présence de l'ancien four à pain dans l'actuelle salle des sociétés, les habitants ont suggéré la création d'une plaque.

Sécurité hors du village

Un autre problème soulevé par les locaux est la glissière en bois sur la route vers La Plaine. La déformation de la chaussée et le manque de lumière l'hiver entraînent un manque de visibilité très dangereux pour les automobilistes et les piétons.

Mode d'emploi

Retour de l'atelier de concertation avec les agriculteurs - 03

Introduction

La séance a lieu dans la salle des sociétés de Russin le matin du mardi 12 mars 2024. L'ensemble des agriculteurs de Russin ont été conviés, ainsi que ceux cultivant des parcelles sur la commune. Cette séance s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur communal, outil de planification dont veut se doter la commune. M. Chambaz explique en détail les tenants et aboutissants de cet outil : Il s'agit d'un instrument stratégique qui permet de définir les intentions communales sur une période de 10 à 15 ans dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de l'environnement et de l'énergie. Le projet de schéma directeur communal est soumis à l'approbation du Canton qui dès lors prend en compte la vision et les projets communaux.

Le but de la séance du jour est de présenter les diagnostics agricole et environnemental du territoire communal, ainsi que de confronter auprès des principaux concernés, les mesures et les actions préconisées dans le schéma directeur communal pour la zone agricole.

Présentation

Laurent Doyen et Gaël Maridat animent une présentation sur les deux diagnostics effectués, sur les mesures et actions qui concernent directement ou indirectement l'agriculture, ainsi que sur le déroulement et le but de la deuxième partie de matinée.

Travail de groupe

Deux tables sont disposées avec des posters, des cartes et les mesures présentées, avec du matériel mis à

disposition pour réagir directement sur les différents posters. Deux groupes d'agriculteurs sont formés. Les « paires » d'agriculteurs (père/fils) sont séparées et réparties dans les deux groupes. Chaque groupe travaille sur une table et ils changent de table après environ 30 minutes de travail. Les animateurs de Viridis et Acade restent sur la même table et font une restitution des discussions au groupe suivant qui reprend ces dernières.

Un temps de restitution et une synthèse est réalisée par les animateurs de table en fin de temps de travail commun.

A la suite de ces restitutions, il est demandé aux agriculteurs de retourner sur les tables de travail afin de voter sur les mesures prioritaires, à l'aide de gommettes à placer sur des points précis sur les posters et cartes de travail.

Remarques sur les fiches de mesures

n°3.1 Mettre en place un projet de mesures paysagères dans la couronne villageoise

Les agriculteurs ne souhaitent pas sur le principe des arbres aux carrefours situés sur le plateau, pour ne pas compliquer le passage des machines agricoles larges. De plus, certaines places servent souvent pour y déposer des machines ou du matériel durant les travaux aux champs.

Ils sont pour le renouvellement de noyers, des arbres fruitiers et autres individus du patrimoine arboré en mains agricoles mais aimeraient avoir une vision concertée à long terme sur l'entretien, l'irrigation, les récoltes et l'usage de ces derniers.

Les parcelles en propriété communale

peuvent accueillir des haies, en particulier celle qui accueille la benne à déchets verts communaux au chemin des Velours. Cette mesure permettrait de mieux intégrer la benne à ordures et de créer une structure naturelle pérenne.

n°4.1 Réviser le cadastre viticole

Les vergers hautes tiges ne sont pas rentables pour remplacer la vigne des coteaux. Certains propriétaires non-agriculteurs ont réalisé ces plantations à des fins paysagères et récréatives.

Les vignes dans les coteaux très escarpés ne pouvant être mécanisées, elles ne sont pas rentables et sont progressivement arrachées. Ceci est d'autant plus vrai pour les exploitants qui livrent leur raisin sans le transformer eux-mêmes.

L'enlèvement des gabions et les crues successives et libres de l'Allondon engendrent une grosse érosion des bas de parcelles viticoles voisines de la rivière sous le hameau des Baillets. Cette perte nette de foncier et de surface de production n'est pas prise en compte à ce jour et rien n'est entrepris pour la freiner et la limiter.

Les parcelles viticoles non exploitées s'enfrichent et peuvent évoluer vers un état proche d'une parcelle forestière. Si l'enfrichement s'accroît, ces dernières peuvent être déclassées en zone forêt ou cadastrée forêt, ce qui empêche toute remise en culture ultérieure et représente une perte foncière pour le propriétaire. Cependant, aucune activité agricole n'est envisagée sur ces parcelles. Ce point est à travailler avec l'OCAN pour éviter ces situations délicates.

n°4.2 Faire évoluer les pratiques agricoles au regard des enjeux du XXIème siècle

Cette fiche n'a pas suscité beaucoup de réactions, ni négatives, ni positives. Il est relevé que c'est néanmoins celle qui touche le plus directement les exploitants. Toutefois, l'adhésion des agriculteurs au réseau agro-environnemental du Mandement, ainsi qu'aux mesures permettant de mieux gérer la ressource en eaux sont des signes positifs. De manière générale, les agriculteurs ne veulent pas qu'on leur dicte comment produire.

n°4.3 Informer et sensibiliser les visiteurs sur le travail des agriculteurs

Les activités de loisirs en zone agricole engendrent des soucis de stationnement et de déchets. Les places et carrefours au centre du plateau sont régulièrement utilisés par les agriculteurs pour y déposer des bennes, stocker temporairement du matériel ou des machines, or ces places sont souvent également utilisées comme stationnement par les promeneurs. De plus, de nombreux déchets sont aussi constatés aux abords de ces aires de stationnement. Une réglementation du stationnement et une meilleure gestion des déchets à ces endroits sont souhaitées.

n°5.1 Améliorer les nants et couloirs de ruissellement des coteaux viticoles

Les nants servent malheureusement souvent de décharge sauvage, ils sont donc jonchés de nombreux déchets qui ne proviennent pas de l'activité agricole.

Les berges des nants des coteaux viticoles n'étant pas stabilisées, ces dernières ont tendance à fortement subir

l'érosion en l'absence de végétation et d'ouvrages de retenue, en particulier celui de la Chaumaz et des Baillels. Les couloirs de ruissellement de certaines parcelles de vignes subissent également cette érosion.

Le Nant du Châtelet est en zone forêt et ne concerne donc pas directement l'agriculture.

Le Nant de Bouffard n'est pas un nant à proprement parler, c'est un trop plein des eaux de drainage et de ruissellement du plateau de Russin.

n°5.2 Créer un bassin de rétention des eaux de drainage agricole du plateau de Russin

L'idée de créer un bassin de rétention est bien reçue par les agriculteurs de Russin. En raison des manques d'eau ponctuels et des saisons difficiles, il serait intéressant de concevoir des solutions locales d'optimisation et de diminution du coût de la ressource en eau.

Un bassin sur le plateau de Russin permettrait de stocker la ressource en un point haut et de diminuer ainsi les besoins de pompages lors d'une utilisation de la ressource.

L'alimentation de cette bassine peut être envisagée de différentes manières : par les eaux de drainage du plateau, par pompage « classique », par pompage à la station SIG de la Feuilletière par la prospection d'un puit dans le secteur des hameaux au nord de Russin, ou encore par la déviation d'un Nant du Châtelet vers ce bassin artificiel qui ferait alors office de retenue le long du cours du nant.

Ce genre de projet d'infrastructures agricole doit être mené conjointement avec les propriétaires de parcelles qui ne sont pas forcément exploitants eux-mêmes.

n°5.3 Optimiser l'irrigation des cultures spéciales

L'eau des SIG est bien distribuée et il existe des concessions d'utilisation, en revanche le prix de l'eau est trop élevé pour permettre de rentabiliser certaines cultures.

Une subvention des prix actuels de l'eau d'irrigation est mieux perçue que le développement d'un projet agricole, nécessitant des investissements et la création d'un réseau parallèle déjà existant. Des subventions cantonales et fédérales existent néanmoins pour les investissements.

Un projet d'irrigation agricole par pompage dans le Rhône était discuté et initié dans les années 1960 à Russin. Ce projet pourrait servir de base pour reprendre les discussions sur le sujet. Des mandats d'études à l'initiative de l'OCAN sont en cours de réalisation en différents points du canton pour créer des réseaux d'irrigation agricole, les agriculteurs de Russin seront également concernés par ces études dans les quelques années à venir.

n°6.2 Déployer le solaire photovoltaïque

Les installations photovoltaïques sont bien perçues dans le monde agricole. Ces dernières profitent des larges toitures offertes par les bâtiments d'exploitation et permettent de s'inscrire dans les nouveaux modèles économiques de la branche, dont les productions sont

malheureusement difficiles à valoriser. Le plus gros frein actuellement est le raccordement des installations photovoltaïques au réseau. En effet, les coûts nécessaires à un raccordement sont souvent rédhibitoires dans les projets agro-photovoltaïques. Une prise en charge ou une subvention des frais de raccordement serait une solution pour débloquer des projets qui ne voient pas le jour pour cette raison.

La carte « Cadastre solaire » ne serait pas à jour, en effet de nombreuses toitures ont été identifiées comme étant mal répertoriées. Certaines sont répertoriées dans la catégorie « interdiction simple » mais possèdent des panneaux et certaines sont catégorisées mais représentent des structures qui ne permettent pas d'envisager ce type d'installations (poulaillers, petits abris isolés, etc.).

Autres sujets abordés

La gestion des déchets agricoles est un point de tension récurrent, dans la mesure où cette activité génère une grande quantité de déchets en termes de volume, pas forcément en termes de poids. Or le ramassage à domicile des ordures ne permet pas toujours de traiter une telle quantité de déchets. Cela pose problème à l'agriculture car du temps doit être dégagé régulièrement pour aller en déchetterie, et également car la taxe de dépôt est trop élevée pour des déchets volumineux mais légers. En somme, la taxe de dépôt coûte plus chère que l'élimination des déchets dans le cas des déchets agricoles.

L'ensemble des manifestations sur le territoire, et en particulier la fête des vendanges, doivent impérativement être

maintenues pour permettre la visibilité des producteurs et des productions auprès des consommateurs tout en permettant une recette intéressante. Toutes les occasions de faire de la publicité pour le terroir doivent être exploitées et répétées régulièrement pour participer à l'image de marque des productions locales.

Les dégâts liés aux sangliers et aux chevreuils sont toujours importants par endroits, en particulier dans le secteur des Teppes et aux abords des cordons boisés.

Synthèse d'atelier

Le vote de fin de séance a permis de mettre en avant un certain nombre de points auxquels les agriculteurs accordent de l'importance. Le nombre de votes sur chacun de ces points nous ont permis de prioriser ces derniers et de les classer ci-dessous selon leur ordre d'intérêt :

1. Utilisation de pompage SIG de la Feuilletière à proximité de l'Allondon pour de l'eau d'irrigation ou subvention du prix de l'eau plutôt que de créer un nouveau réseau d'irrigation (7 votes)
2. Mesures pour freiner l'érosion des parcelles par l'Allondon en bas des coteaux, à l'ouest de la route des Molards. Mesures également pour limiter l'érosion au Nant des Baillels (6 votes)
3. Création d'un bassin de stockage/rétention en eau au nord de la route des Baillels (5 votes)
4. Faciliter le raccordement de nouvelles installations photovoltaïques (3 votes)

5. Aménagements paysagers autour du conteneur communal pour les biodéchets au chemin des Velours (2 votes)

6. Même nombre de votes (1 vote) :

- Sensibilisation du public aux bons comportements en zone agricole
- Soutien à l'évolution des pratiques culturelles
- Mesures pour limiter les dégâts de la faune sauvage
- Maintenir de bonnes relations intercommunales (Moulin de Dardagny, Cave de Genève à Russin, etc.)

Mode d'emploi du Schéma Directeur

Glossaire et abréviations des termes employés

APA = Autorisation par procédure accélérée

CAD = Réseau de chaleur à distance

Charte de vie communale = La Charte de vie communale est un document positif qui permet de préserver au cours du temps tout ce qui fait l'identité de la commune, de faciliter l'intégration de nouveaux habitants, etc.

DD = Demande définitive d'autorisation de construire

DT-OCEAU = Directive Contrôle de l'Office Cantonal de l'Eau, service de renaturation des cours d'eau de l'Etat de Genève

Espaces-rues = espace compris entre rue et façade sans distinction privé/public, marqueur de la qualité d'aménagement du territoire

IDCP = Image Directrice des Chemins pour Piétons

L'image Directrice des Chemins pour Piétons est un document qui détaille les actions à mettre en œuvre pour améliorer la sécurité et le confort des piétons et cyclistes sur le territoire communal. Chaque lieu identifié comme porteur d'enjeux majeurs possède une fiche qui propose des mesures à mettre en œuvre.

IFP = Inventaire Fédéral des paysages, sites et monuments naturels

ISOS = Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse

L'ISOS aide les autorités compétentes en matière de conservation du patrimoine, d'aménagement du territoire et de construction à identifier le bâti possédant une valeur patrimoniale et culturelle et à le sauvegarder à long terme. Il dresse l'inventaire des sites construits les plus précieux et les plus importants du pays et les documente. Russin est inscrit à l'ISOS depuis mai 2021.

IVS = Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse

LPMNS = Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites

MD = Modes Doux, désigne les modes de déplacement alternatifs aux modes de déplacement motorisés : marche à pied, vélo, trottinette, rollers, skateboard, etc.

OCAN = Office Cantonal de l'Agriculture et de la Nature

OCT = Office Cantonal des Transports

PAC = Pompe à chaleur

PDCom = Plan Directeur Communal

PLQ = Plan Localisé de Quartier (pas sûr que mentionné ici en fait ...)

RAC = Recensement architectural du canton

RPI = Recensement Patrimoine industriel

SIA = Société suisse des ingénieurs et architectes

SITG = Système d'informations du territoire genevois

VD = Vision Directrice

La Vision Directrice permet d'établir une ligne directrice pour le développement de la commune au cours des prochaines années. Elle se traduit par un document qui synthétise l'ensemble des enjeux de Russin sous la forme d'axes thématiques qui détaillent les actions spécifiques à mettre en œuvre.

Zone 4BP = La 4e zone 4B protégée (rurale) est destinée principalement aux maisons d'habitation, comportant en principe plusieurs logements ; des activités peuvent y être autorisées (gabarit max. 10 m). Applicable aux villages et aux hameaux de la campagne genevoise, elle est soumise aux dispositions spéciales concernant les villages protégés.

Zone D4BP = Zone de développement 4B protégée

Mode d'emploi du Schéma Directeur

Bibliographie

Fiches thématiques :

- ISOS, Fiche Russin
- Recensement Architectural du Canton de Genève.
- <https://map.sitg.ge.ch/app/>.
- Étude de requalification des hameaux de Russin, 2024, Vimade.
- Projet de piste cyclable entre Russin et Satigny, projet TPG de déplacement de l'arrêt de bus et développement du PLQ n°29'368.
- <https://www.ge.ch/favoriser-biodiversite/biodiversite-ville>.
- Étude des hameaux, Vimade, 2023.
- Hydraulique douce en Champagne, chambre d'agriculture de la Marne, 2020.
- Principes de réaménagement de la chaussée et des trottoirs sur la route du Mandement, secteur village, Trafitec.

IDCP + Réseaux de promenades :

- <https://map.sitg.ge.ch/app/>.
- Extrait du plan de l'étude préliminaire «Mesure PA 2-13-13 Projet de piste cyclable», Trafitec, du 29.07.22.
- Exemple de sentier didactique de la Commune de «Dardagny Dardagny Genève côté terroir».

Charte communale :

- L'association Papyrus : <https://papyrusrussin.ch>, livres édités et interviews à visionner.
- Le fascicule *Russin au fil de l'eau* édité par l'association Papyrus.
- ISOS, Recensement Architectural du Canton de Genève.
- Charte des jardins, energie-environnement.ch.
- Au fil de l'eau, au fil du Rhône. Les paysages de l'énergie. Quang Vinh Pham.
- Région de Lavaux vers une identité paysagère et architecturale concertée 2021.
- Charte du BIEN-VIVRE en MILIEU RURAL
- Charte agriculture Urbanisme Territoires

